



L'indépendance a son prix,  
aidez-nous à le payer !

## Quelques précisions quant aux personnes retenues au Centre pénitentiaire à Schrassig.

Il peut s'agir :

- de personnes en situation irrégulière (absence de documents, de permis de séjour)
- de personnes déboutées du droit d'asile et ayant renoncé à un retour dit « volontaire »
- de personnes ayant purgé leur peine en prison et attendant d'être rapatriées.

Dans ce dernier cas, on peut se demander pourquoi les procédures d'obtention de documents de voyage pour le retour n'ont pas été entamées pendant la durée de la peine proprement dite (apparemment le cas d'une des victimes).

A noter ici l'avis circonstancié élaboré par le Collectif Réfugiés Luxembourg à la demande du gouvernement luxembourgeois lors d'une réunion du 24 octobre 2004 et remis au Ministre des Affaires Etrangères et de l'Immigration le 14 janvier 2005.

Dans le contexte actuel, nous vous faisons part du fonctionnement du

### Centre de Rétention à Zurich

#### « Flughafengefängnis des Kantons Zürich

#### « Ausschaffungshaft für illegal anwesende Ausländer/innen »

Lors d'une visite du Centre de rétention, situé près de l'aéroport de Zurich, on a pu constater :

Ce Centre se situe dans l'enceinte de la prison. (Pour des raisons d'économie et d'urgence, le centre avait été joint à la prison déjà existante.)

Le Centre, à haute sécurité, peut accueillir 106 personnes.

Les demandeurs d'asile peuvent être mis en rétention pour 6 mois en attendant de recevoir les papiers pour l'expulsion (18 mois pour les san-papiers). Mais au bout des 6, respectivement 18 mois, entre 20 et 25% des personnes retenues, ne peuvent être expulsées, faute de papiers et resteront donc en Suisse.





L'indépendance a son prix,  
aidez-nous à le payer !

L'Etat se procure d'abord les papiers nécessaires pour l'expulsion et met ensuite les personnes (demandeurs d'asile ou sans-papiers) au Centre pour le rapatriement. 90% des personnes ainsi retenues ont quitté le territoire suisse endéans 96 heures après l'obtention des documents de voyage.

Conclusion : Si donc l'Etat se donne les moyens pour procéder à des rapatriements, et met les personnes en rétention que pour passer quelques nuits avant l'embarquement à l'avion, le Centre ne risque pas d'être surpeuplé et le retour est facilement gérable et mieux accepté par les personnes à rapatrier !

La moyenne de séjour au Centre est de 2 mois.

#### Le vivre au Centre :

- On met ensemble un groupe de 15 à 18 personnes (homme et femmes séparés) en mélangeant 3 ethnies afin de prévenir une « solidarisation » avant la date d'expulsion.
- Une famille (père, mère et enfant) n'est jamais mise ensemble au Centre. On essaie d'avoir les papiers avant le rapatriement, le père étant retenu et au jour du rapatriement, la mère et les enfants embarquent l'avion sans avoir dormi au Centre.
- Les visites (entre 9h-11h et 12h-17h) sont possibles pour toute personne pouvant s'identifier (famille, proche, membres d'une organisation non-gouvernementale) dans un réfectoire ainsi que dans des cellules de visite pour garantir l'intimité entre p.ex. mari et femme. Des parloirs avec fenêtre isolante sont interdits de par la loi.
- Les retenus peuvent avoir un libre contact par écrit et/ou par téléphone.
- Des activités de loisir et de sport sont offertes au moins une fois par semaine.
- La loi prévoit la possibilité de travailler pour gagner un petit pécule de 20 Fr suisses par journée de travail et de 6 Fr suisses si la direction du Centre n'est pas à même de fournir un travail au retenu. C'est ainsi qu'un petit nombre de retenus peuvent exercer une activité rémunérée ou aider dans la distribution des vivres.
- Des membres de la Croix-Rouge suisse sont disponibles de façon journalière au Centre pour fournir des informations juridiques ainsi que sur la préparation au retour aux retenus.
- Des personnes effectuant leur service civil (objecteurs de conscience) sont engagées à déambuler dans les couloirs et à parler avec les retenus pour les rassurer, les déstresser et être une personne de contact dans l'enceinte du Centre.





**L'indépendance a son prix,  
aidez-nous à le payer !**

Endéans 11 années de fonctionnement du Centre, il n'y a pas eu de suicide, ni d'attaque contre le personnel.

Les contrôleurs du Conseil de l'Europe ont émis la note bien en 2001 et très bien en 2003 sur la façon dont est géré le centre.

Sachant que le Luxembourg se propose de construire un Centre de rétention, le directeur du Centre de Zurich a fait e.a. les propositions suivantes :

- prévoir une sécurité mécanique et non le high-tech installé à Zurich
- responsabiliser au maximum les retenus et leur fournir un maximum de travail et d'occupations
- les informer dès leur entrée au Centre sur la vie au Centre et sur les possibilités plus ou moins forcées et musclées du rapatriement.

*Luxembourg, le 31 janvier 2006*

Réf. : III-C-03-info\_rétention

Page 3/3

**ASTI**

Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés  
*association sans but lucratif*  
CCP ASTI IBAN LU44 1111 0652 9615 0000

10-12, rue Auguste Laval  
L-1922 Luxembourg  
[www.asti.lu](http://www.asti.lu)

tél (+352) 43 83 33  
fax (+352) 42 08 71  
[ensemble@asti.lu](mailto:ensemble@asti.lu)

